



Avec le soutien de :



Le GAL Parc naturel régional Oise – Pays de France est cofinancé par le Fonds européen agricole de développement rural dans le cadre du programme de développement rural de Picardie. L'Europe investit dans les zones rurales.

COMITÉ D'AUDITION LEADER

Compte-rendu de la réunion du 7 novembre 2018

Étaient présents :

6 publics

6 privés

Collège public

DE MOUSTIER Philibert
DRAY Daniel
DUMOULIN François
FLAMANT Bernard
GILLOT André
GORSE-CAILLOU Isabelle

Collège privé

ANGLEROT Gilles
BLANCHARD Pierre
DELEMOTTE Jacques
GUICHARD Hélène
LECLERCQ Serge
OCANA Annie

Assistait également :

KLINGELSCHMIDT Florian, animateur LEADER

Excusés :

BAUBE Dominique, CAVENNE Adèle (Région Hauts-de-France), D'ARRENTIERES Delphine, DESHAYES François, DEZOBRY Patrick, HIARDOT Aurélie (Région Hauts-de-France), MENERAT Patrice, SARAGOSA Sylvain, VERMEULEN Bruno

- M. GILLOT, Président du GAL, introduit la réunion. Il rappelle qu'il s'agit du 3^e comité d'audition et que 3 projets différents sont à l'ordre du jour. Le Comité d'audition ne rendant que des avis et non des décisions, l'obligation du double quorum ne s'applique pas à cette réunion. Avant de poursuivre, M. GILLOT souhaite la bienvenue à M. DELEMOTTE, qui participe pour la 1^{ère} fois au Comité en tant que représentant de la chambre d'agriculture de l'Oise, et propose un tour de table.

1 – Avis préalable sur un projet (voir fiche de présentation en annexe II)

Intitulé du projet :	Une ferme maraîchère bio à Villers-Saint-Frambourg ou la relocalisation d'une agriculture vivrière
Porteur de projet :	Mme Juliette DE LOMBARDON (création d'entreprise en cours)
Localisation :	Villers-Saint-Frambourg
Fiche-action :	5. Favoriser les circuits courts agricoles

- M. GILLOT accueille Mme DE LOMBARDON et lui rappelle que la durée de l'audition est de 25 minutes, réparties équitablement entre présentation et échanges avec la salle.
- **Présentation du projet par Mme DE LOMBARDON (voir diaporama et business plan en annexes III et IV)**

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Tunnels maraîchers	28 000 €	- Subventions publiques :	
Système d'irrigation	8 000 €	Région Hauts-de-France (20 %)	14 000 €
Matériel spécifique maraîchage	7 000 €	LEADER (30 %)	21 000 €
Motoculteur	6 000 €	- Fonds privés :	
Bâtiment (chambre froide, stockage hors gel, serre à plants)	21 000 €	Autofinancement (50 %)	35 000 €
TOTAL :	70 000 €	TOTAL :	70 000 €

M. KLINGELSCHMIDT précise que la répartition du financement public entre Région Hauts-de-France et LEADER n'est pas fixée et que le montant de l'aide LEADER pourra donc évoluer suivant les modalités d'intervention de la Région.

▪ Questions-réponses :

- M. DE MOUSTIER et M. DUMOULIN demandent pourquoi le recrutement d'un saisonnier n'est prévu qu'en 3^e année. Mme DE LOMBARDON répond qu'elle souhaite un démarrage progressif de l'activité (seulement 15 paniers par semaine en année 1). Pour l'aider au cours des premières années, elle compte en outre sur quelques heures de soutien familial et sur une participation ponctuelle des consommateurs (AMAP) à certains chantiers.
- M. DE MOUSTIER demande si les serres prévues sont à ouverture automatique. Mme DE LOMBARDON répond que c'est bien le cas.
- M. DUMOULIN s'interroge sur le coût de l'alimentation en eau présenté dans le business plan, qui lui semble faible. Mme DE LOMBARDON explique qu'il s'agit uniquement de l'apport complémentaire prélevé sur le réseau, l'apport principal étant fourni par un forage.

- Suite à une question de M. DELEMOTTE, Mme DE LOMBARDON confirme que toutes les planches de culture prévues ne seront pas exploitées dès la 1ère année. Elle précise également que le terrain est une ancienne prairie dont le taux de matière organique est de 4,5 %, ce qui est idéal pour du maraîchage.

- M. DUMOULIN demande des précisions sur le modèle de culture utilisé. Mme DE LOMBARDON répond qu'elle se base sur un système mis au point par Jean-Martin FORTIER, un maraîcher québécois. Celui-ci a expérimenté et formalisé des pratiques de maraîchage biologique intensif, permettant une rentabilité économique sur une très petite surface. M. DUMOULIN pense que l'appellation « bio-intensif » peut rebuter un public n'ayant pas de connaissances agricoles et recommande d'éviter ce terme.

- M. FLAMANT interroge Mme DE LOMBARDON sur la place du Parc naturel régional dans son projet. Celle-ci répond que le PNR a pour elle un rôle de conseil technique et de financeur (via le programme LEADER), ainsi que de partenaire de communication grâce à la marque « Producteurs Oise – Pays de France ». Elle ajoute que le PNR pourra aussi participer au volet pédagogique du projet, qu'elle souhaite mettre en œuvre à long terme.

- Mme OCANA demande si Mme DE LOMBARDON a eu des échanges avec d'autres agriculteurs du territoire, proches géographiquement ou par leurs pratiques. Celle-ci répond qu'elle en a déjà rencontré plusieurs et qu'elle compte poursuivre dans cette voie.

Mme DE LOMBARDON remercie les membres du Comité pour leur écoute et leurs observations et quitte la salle.

▪ **Évaluation du projet** (*voir grille de sélection en annexe V*)

M. KLINGELSCHMIDT résume les observations émanant du comité technique, consulté par voie de consultation écrite (*voir diapo 5*). Le Comité procède ensuite au remplissage de la grille de sélection. En complément de la notation, le Comité fait les observations suivantes (*les numéros renvoient aux critères*) :

• **Critères généraux :**

- 1 : Le projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la fiche-action 5.

- 2 : Un diagnostic sur les circuits courts mené par le PNR en 2018 a montré un manque de productions agricoles locales pour satisfaire la demande des consommateurs. Le projet doit générer 1,5 ETP pour un coût relativement modeste.

- 3 : L'exploitation sera labellisée Agriculture Biologique et un accueil pédagogique est prévu à long terme. Les serres auront une hauteur réduite afin de limiter l'impact paysager, conformément à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, qui a donné un avis favorable.

- 4 : La production en Agriculture Biologique est rare sur le territoire du PNR. Le modèle de micro-ferme sur une petite surface est innovant.

- 5 : L'objectif étant de vendre au plus près de l'exploitation, la commercialisation se fera à l'échelle intercommunale. La zone de chalandise ainsi constituée est adaptée à la dimension du projet.

- 6 : Tous les organismes concernés (Chambre d'agriculture, COPASOL, PNR, mairie, communauté de communes, Région...) ont été consultés, ainsi que plusieurs autres agriculteurs. Le projet prévoit différentes tailles de paniers afin de s'adapter à différents publics.

- 7 : Les partenaires consultés dans le cadre du Comité technique ont un avis favorable sur la qualité technique du projet et sur sa viabilité, avec toutefois une légère réserve sur la surface du terrain, qui paraît un peu faible même pour le modèle de production envisagé.

- **Critères spécifiques à la fiche-action 5 :**

- A : La commercialisation se fera exclusivement en circuit court et à une distance très réduite (rayon de 10 km environ).

- B : Exploitation labellisée AB.

- C : La vente en AMAP correspond à une vente directe (l'association n'est pas un intermédiaire au sens économique).

- D : Le projet prévoit un site internet et une communication sur les réseaux sociaux.

- **Note finale et observations générales :**

Le projet obtient une note de 25,5/26, à laquelle viennent s'ajouter 4 points bonus (porteur privé, agriculteur), soit une note finale de **26/26**.

Avec ce score, le projet obtient un **avis d'opportunité favorable**. Celui-ci n'est assorti d'aucune observation particulière.

2 – Avis préalable sur un projet (voir fiche de présentation en annexe VI)

Intitulé du projet :	Rénovation du village troglodyte pour le développement d'activités artisanales
Porteur de projet :	Commune de Gouvieux
Localisation :	Gouvieux
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

- M. GILLOT accueille M. Frédéric GONDRON, adjoint au maire de Gouvieux, ainsi que Mme Toone NICOL, mosaïste, Mme Patricia LEMORT, peintre-sculptrice et M. Cédric SILLITO, chef de mission auprès du maire de Gouvieux. Il leur rappelle que la durée de l'audition est de 25 minutes, réparties équitablement entre présentation et échanges avec la salle.

- **Présentation du projet par M. Frédéric GONDRON (voir diaporama en annexe VII)**

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Renforcement de la roche Troglodyte	24 697,25 €	- Subventions publiques :	
Travaux d'aménagement Troglodyte	73 938,40 €	LEADER (56 %)	60 409,44 €
Travaux d'aménagement maisonnette	9 238,35 €	- Autofinancement (44 %)	47 464,56 €
TOTAL :	107 874 €	TOTAL :	107 874 €

▪ **Questions-réponses :**

- Mme GUICHARD demande si la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) Hauts-de-France a été consultée pour ce projet. Elle s'étonne de ne pas en avoir eu connaissance, étant elle-même Présidente de la commission des métiers d'art. M. GONDRON répond qu'il s'agit d'un manque qui sera corrigé. Un évènement est prévu dans le cadre de la journée européenne des métiers d'art et la CMA y sera associée. La mairie dispose d'une salle dans laquelle elle souhaite organiser régulièrement des animations et expositions en lien avec les métiers d'art, d'autres partenariats sont donc envisageables.

- M. GILLOT demande comment le vin est commercialisé. M. GONDRON répond que la production est répartie à égalité entre les membres de l'association et la mairie, qui l'utilise pour divers évènements et cérémonies officielles. Le surplus est vendu au profit du téléthon.

- M. GILLOT souhaite également savoir quelles sont les garanties données par l'INERIS quant à la durabilité du site. M. GONDRON répond que c'est évidemment une préoccupation importante de la mairie, qui a fait appel à l'INERIS ainsi qu'à d'autres consultants afin de s'assurer de la sécurité du site. Des travaux ont été réalisés afin de consolider la roche. L'avenir du site n'est a priori pas menacé.

- M. KLINGELSCHMIDT demande si la troglodyte sera accessible aux personnes à mobilité réduite. M. GONDRON répond que l'accès est de plain-pied et que les travaux prévus respecteront les normes d'accessibilité des établissements recevant du public.

- M. FLAMANT s'interroge sur la communication prévue pour faire connaître le projet. M. GONDRON répond que le projet sera valorisé sur le site internet, la page Facebook et les autres supports de communication de la mairie, ainsi que sur les sites internet de chaque internet. A long terme, un site internet collectif est envisagé pour l'ensemble du village troglodytique.

M. GONDRON, Mme NICOL, Mme LEMORT et M. SILITTO remercient les membres du Comité pour leur écoute et leurs observations et quittent la salle.

▪ **Évaluation du projet (voir grille de sélection en annexe VIII)**

M. KLINGELSCHMIDT résume les observations émanant du comité technique, consulté par voie de consultation écrite (voir diapo 7). Le Comité procède ensuite au remplissage de la grille de sélection. En complément de la notation, le Comité fait les observations suivantes (*les numéros renvoient aux critères*) :

• **Critères généraux :**

- 1 : Le projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la fiche-action 1.

- 2 : Le projet permet de conforter l'activité des deux artistes sélectionnées, et au-delà devrait permettre de renforcer l'attractivité du site et l'image de « village » troglodytique. Le coût relativement élevé s'explique notamment par l'obligation de renforcer la roche pour garantir la sûreté du site.

- 3 : L'habitat troglodytique est par nature une forme de construction particulièrement intégrée à son environnement. Les travaux prévus respecteront le caractère patrimonial du site et ne généreront aucun impact négatif notable.

- 4 : Le site est unique à l'échelle régionale et l'idée d'un village d'artisans est intéressante et originale.

- 5 : La proximité de Chantilly, de l'agglomération parisienne, ainsi que l'accès routier relativement facile sont des atouts pour l'implantation d'un village d'artisans. La complémentarité des différentes activités présentes est également un élément positif.
- 6 : Le partenariat entre la mairie et les différents acteurs privés du site (artistes, association, habitants...) est intéressant. Toutefois, des partenaires tels que la chambre des métiers et de l'artisanat Hauts-de-France ou l'office de tourisme de Chantilly devraient être davantage impliqués dans le projet.
- 7 : Le projet semble qualitatif, en revanche la commune n'a pas fourni d'éléments sur la situation économique des deux entreprises sélectionnées et le Comité ne peut donc pas juger de la viabilité économique du projet.

- **Critères spécifiques à la fiche-action 1 :**

- A : Le site a un intérêt patrimonial évident et unique à l'échelle régionale.
- B : Les ateliers d'artistes seront accessibles aux personnes à mobilité réduite et ouverts au public toute l'année.
- C : Il existe une signalétique sur site et une valorisation dans les supports de communication de la mairie, mais ces moyens pourraient être renforcés.
- D : Le village troglodytique est mentionné sur le site internet et la page Facebook de la mairie. Chaque artiste a également son propre site. Toutefois, cette communication ne semble pas suffisante pour faire rayonner largement le site.
- E : La marque « Valeurs Parc naturel régional » ne peut pas s'appliquer à ce jour à ce type de projet, par conséquent ce critère n'est pas évalué.

- **Note finale et observations générales :**

Le projet obtient une note de 19,5/24, soit une note finale de **21/26**.

Avec ce score, le projet obtient un **avis d'opportunité favorable**. Par ailleurs, le Comité :

- recommande d'associer la chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France au projet.
- demande au porteur d'apporter des précisions sur les deux entreprises concernées par le projet (présentation sommaire, derniers bilan et compte de résultats, projets de développement éventuels...)
- demande au porteur de renforcer la visibilité du village troglodytique par un plan de communication ambitieux, incluant des partenaires externes (Oise Tourisme, offices de tourisme, organisations professionnelles, médias locaux...)

3 – Avis préalable sur un projet (voir fiche de présentation en annexe IX)

Intitulé du projet :	Réalisation d'une exposition permanente sur le patrimoine et l'histoire du village
Porteur de projet :	Commune de Raray
Localisation :	Raray
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

- M. GILLOT accueille M. Jean-Marc DE LA BEDOYERE, maire de Raray. Il lui rappelle que la durée de l'audition est de 25 minutes, réparties équitablement entre présentation et échanges avec la salle.
- **Présentation du projet par M. Jean-Marc DE LA BEDOYERE (voir diaporama en annexe X)**

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Exposition (conception et fourniture)	24 185 €	- Subventions publiques :	
		Département de l'Oise (14 %)	3 386 €
		LEADER (56 %)	13 543 €
		- Autofinancement (30 %)	7 256 €
TOTAL :	24 185 €	TOTAL :	24 185 €

- **Questions-réponses :**
 - A la question de savoir si une traduction de l'exposition en anglais était prévue, M. DE LA BEDOYERE répond que la question n'a pas encore été abordée mais qu'il s'agit d'une bonne idée à intégrer au projet.
 - M. DRAY souhaite savoir si l'exposition sera gratuite et librement accessible. M. DE LA BEDOYERE explique que c'est bien l'objectif, mais qu'un problème de sécurité se pose. C'est pourquoi la commune hésite encore sur la localisation de l'exposition et les modalités d'ouverture. Mme GORSE-CAILLOU note qu'il est sûrement possible de trouver un endroit où laisser la clé de la salle à disposition.
 - M. FLAMANT demande si la commune dispose d'un site internet. M. DE LA BEDOYERE répond que c'est le cas et que celui-ci est plutôt moderne et régulièrement alimenté. Il pourra bien entendu être utilisé comme support de communication pour le projet.
 - M. DRAY demande si d'autres moyens de communication sont prévus. M. DE LA BEDOYERE indique que l'office de tourisme de Senlis s'occupera de faire connaître l'exposition. M. BLANCHARD confirme que le site sera intégré à l'offre de visites de l'office.
 - M. FLAMANT demande quelle sera l'articulation du projet avec le Parc naturel régional. M. DE LA BEDOYERE répond qu'il a pris connaissance de l'existence des plaquettes de découverte des villages proposées par le Parc et qu'il compte demander la réalisation d'une telle plaquette pour Raray afin de diversifier encore l'offre de découverte du village.
- M. DE LA BEDOYERE remercie les membres du Comité pour leur écoute et leurs observations et quitte la salle.

▪ **Évaluation du projet** (voir grille de sélection en annexe XI)

M. KLINGELSMIDT résume les observations émanant du comité technique, consulté par voie de consultation écrite (voir diapo 9). Le Comité procède ensuite au remplissage de la grille de sélection. En complément de la notation, le Comité fait les observations suivantes (les numéros renvoient aux critères) :

• **Critères généraux :**

- 1 : Le projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la fiche-action 1.
- 2 : Le projet complétera l'offre touristique du village. Il ne générera pas de création d'emploi, mais permettra, à son échelle, de conforter l'activité de visite guidée présente sur la commune.
- 3 : Le projet n'a pas d'impact notable sur l'environnement. Il permettra en partie de sensibiliser le public aux paysages typiques du Valois qu'on retrouve à Raray.
- 4 : Le concept de l'exposition n'est pas innovant en soi, mais ce type de projet est rare en milieu rural. Les outils modernes employés (vidéo, reconstitution 3D...) devraient le rendre attractif pour un large public.
- 5 : L'implantation de l'exposition est réfléchie pour être complémentaire avec les différentes activités touristiques du village. Raray a vocation à être un site touristique important à l'échelle de la communauté de communes Senlis Sud Oise.
- 6 : Le projet a été monté en concertation avec l'office de tourisme et la communauté de communes Senlis Sud Oise, ainsi qu'avec la participation du Département.
- 7 : Le Comité technique a approuvé l'intérêt et la qualité technique du projet. Cependant, en l'absence de projection sur la fréquentation attendue, il est difficile d'analyser la pertinence économique.

• **Critères spécifiques à la fiche-action 1 :**

- A : Outre le château, Raray dispose de nombreux bâtiments d'intérêt patrimonial (dont plusieurs classés monuments historiques).
- B : La salle d'exposition devrait être accessible gratuitement au public toute l'année, toutefois les modalités pratiques de cet accès sont encore à définir.
- C : La traduction des supports en anglais n'a pas été initialement prévue.
- D : La commune dispose d'un site internet de qualité pour promouvoir l'exposition.
- E : La marque « Valeurs Parc naturel régional » ne peut pas s'appliquer à ce jour à ce type de projet, par conséquent ce critère n'est pas évalué.

• **Note finale et observations générales :**

Le projet obtient une note de 20/24, soit une note finale de **21,5/26**.

Avec ce score, le projet obtient un **avis d'opportunité favorable**. Par ailleurs, le Comité demande au porteur de fournir des précisions sur :

- les animations et partenariats envisagés (avec l'office de tourisme, avec les écoles...) pour faire connaître et faire vivre l'exposition.
- la localisation de l'exposition, les horaires et conditions d'ouverture, qui devront permettre au public d'y accéder en-dehors des visites guidées.
- les éventuels panneaux extérieurs, qui le cas échéant devront employer des matériaux prévus pour un usage extérieur (protection UV et anti-graffiti), respecter la charte graphique du Parc et obtenir un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

4 – Point d'information sur l'évaluation du programme

M. KLINGELSCHMIDT explique que, dans le cadre de la convention avec l'Autorité de gestion (Région Hauts-de-France) et l'Agence de Services et de paiement, le GAL s'est engagé à réaliser une évaluation de son programme LEADER. Celle-ci comprend une étape d'évaluation à mi-parcours, qui devrait logiquement être réalisée en 2019, ainsi qu'une évaluation finale à produire une fois le programme achevé. Pour être en mesure de répondre à cette obligation, il est nécessaire de mettre en place des outils d'évaluation et de les alimenter régulièrement tout au long de la vie du programme.

Plusieurs autres GAL de Picardie ont manifesté leur souhait de mutualiser cette évaluation en faisant appel à un prestataire externe commun. Cela serait l'occasion de mettre en place une véritable coopération entre territoires, incluant des échanges entre les membres des comités de programmation et des visites sur le territoire de chaque GAL. Cette action serait éligible à la fiche-action « coopération », pour laquelle aucun projet n'est aujourd'hui déposé et dont l'enveloppe risque donc d'être perdue. La mission du prestataire comprendrait :

- La rédaction d'un livrable portant sur l'état des lieux partagé / la « photographie » de la mise en œuvre du programme LEADER à l'échelle du PDR Picardie ;
- L'organisation et l'animation de réunions d'échanges et de découverte de projets à destination des membres du Comité de Coopération ;
- La définition d'indicateurs communs et thématiques à l'ensemble des partenaires ;
- L'élaboration d'outils d'évaluation et la formation des membres du Comité de Coopération à leur appropriation ;
- La compilation et l'analyse des données ;
- La rédaction d'un livrable portant sur l'évaluation finale pour chaque GAL, présentant un focus sur les indicateurs communs et thématiques définis pour l'ensemble des partenaires ;
- L'animation et l'organisation d'une réunion de restitution du travail d'évaluation à destination des membres du Comité de Coopération.

En se basant sur une demande d'estimation auprès d'un cabinet et sur des prestations similaires réalisées sur d'autres territoires, le coût d'une telle démarche a été évalué à environ 90 000 € TTC pour 7 GAL, soit 12 857 € par GAL. LEADER pourrait financer 80 % du coût HT, tandis que le reste serait à la charge du PNR.

Il est demandé au Comité un avis de principe sur ce projet de coopération, afin de savoir si le GAL doit poursuivre l'engagement dans une démarche d'évaluation collective et solliciter le financement correspondant auprès du Comité syndical du PNR.

Plusieurs membres du Comité souhaitent savoir si le cahier des charges envisagé correspond bien aux obligations imposées par l'Autorité de gestion et s'interrogent sur l'urgence de se lancer dans une démarche d'évaluation alors que le programme démarre seulement. M. KLINGELSCHMIDT répond que l'Autorité de gestion n'a pas précisé ses attentes pour le moment, mais qu'elle doit elle-même remettre à la Commission européenne un rapport d'évaluation de l'ensemble du FEADER à la fin de l'année 2019. Par conséquent, pour pouvoir alimenter celui-ci avec les contributions des GAL, il faudrait pouvoir produire une évaluation à mi-parcours des programmes LEADER vers le milieu de l'année 2019. Une réunion avec l'Autorité de gestion est prévue le 4 décembre et ce sujet devrait être abordé.

Un débat a lieu au sein du Comité sur l'intérêt d'une démarche de coopération entre territoires et du recours à un prestataire externe.

En conclusion, le Comité s'accorde à dire qu'il faut attendre de connaître les exigences de l'Autorité de gestion et s'y tenir. Il demande également que soit précisée la durée de la mission du prestataire. En l'état, le Comité juge prématuré de se prononcer sur l'intérêt d'une démarche collective pour répondre à l'obligation d'évaluation du programme.

Clôture de réunion

En l'absence de questions diverses, la séance est close. M. GILLOT remercie les personnes présentes et les invite à partager le verre de l'amitié.

Fait à Orry-la-Ville le 10 décembre 2018

André GILLOT


Président du Comité de programmation
Maire de Vineuil-Saint-Firmin

ANNEXES :

- I – Diaporama présenté lors de la réunion
- II – Fiche de présentation du projet « DE LOMBARDON : ferme maraîchère »
- III – Support de présentation du projet « DE LOMBARDON : ferme maraîchère »
- IV – Business plan du projet « DE LOMBARDON : ferme maraîchère »
- V – Grille de sélection complétée pour le projet « DE LOMBARDON : ferme maraîchère »
- VI – Fiche de présentation du projet « Commune de Gouvieux : village troglodytique »
- VII – Support de présentation du projet « Commune de Gouvieux : village troglodytique »
- VIII – Grille de sélection complétée pour le projet « Commune de Gouvieux : village troglodytique »
- IX – Fiche de présentation du projet « Commune de Raray : exposition »
- X – Support de présentation du projet « Commune de Raray : exposition »
- XI – Grille de sélection complétée pour le projet « Commune de Raray : exposition »

Contact : Florian KLINGELSMIDT, animateur LEADER
06 27 69 66 15 / 03 44 63 65 65 / f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr

COMITÉ D'AUDITION LEADER

GAL Parc naturel régional Oise – Pays de France



Le GAL Parc Naturel Régional Oise – Pays de France est cofinancé par le Fonds européen agricole de développement rural dans le cadre du programme de développement rural de Picardie. L'Europe investit dans les zones rurales.



Sommaire

- **Audition des porteurs de projets :**
 - 1 – Mme Juliette DE LOMBARDON
 - 2 – Commune de Gouvieux
 - 3 – Commune de Raray
- 4 – Point d'information : évaluation
- 5 – Questions diverses

AUDITION DES PORTEURS DE PROJETS POUR AVIS PREALABLE



I – Mme Juliette DE LOMBARDON

- Intitulé du projet :** Une ferme maraîchère bio à Villers-Saint-Frambourg ou la relocalisation d'une agriculture vivrière
- Porteur de projet :** Mme Juliette DE LOMBARDON (*entreprise en cours de création*)
- Localisation :** Villers-Saint-Frambourg
- Fiche-action :** 5. Favoriser les circuits courts agricoles

Plan de financement prévisionnel de la demande de subvention LEADER :

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		Ressources :	
Tunnels maraîchers	28 000 €	- Subventions publiques :	
Système d'irrigation	8 000 €	Région Hauts-de-France (20 %)	14 000 €
Matériel spécifique maraîchage	7 000 €	LEADER (30 %)	21 000 €
Motoculteur	6 000 €		
Bâtiment (chambre froide, stockage hors gel, serre à plants)	21 000 €	- Autofinancement (50 %)	35 000 €
TOTAL :	70 000 €	TOTAL :	70 000 €



I – Mme Juliette DE LOMBARDON

➡ Observations du Comité technique sur le projet :

- Avis favorables sur le projet, sa viabilité, ainsi que sur la formation et la préparation de la porteuse du projet.
- Seule réserve : une surface un peu faible (< 1 ha) ? Mais une évolution semble possible.

Ont répondu :

- *Chambre d'agriculture de l'Oise*
- *Région Hauts-de-France (Direction agriculture + autorité de gestion)*



2 – Commune de Gouvieux

- Intitulé du projet :** Rénovation du village troglodytique pour développement d'activités artisanales
- Porteur de projet :** M. Frédéric GONDRON, adjoint au maire de Gouvieux
- Localisation :** Gouvieux
- Fiche-action :** 1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Plan de financement prévisionnel de la demande de subvention LEADER :

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		Ressources :	
Renforcement de la roche Troglodyte	24 697,25 €	- Subventions publiques :	
Travaux d'aménagement Troglodyte	73 938,40 €	LEADER (56 %)	60 409,44 €
Travaux d'aménagement maisonnette	9 238,35 €	- Autofinancement (44 %)	47 464,56 €
TOTAL :	107 874 €	TOTAL :	107 874 €



2 – Commune de Gouvieux

➡ Observations du Comité technique sur le projet :

- Avis favorables sur le projet d'installation d'artisans, qui est innovant et valorise un patrimoine très spécifique.
- Pourquoi associer la maisonnette de l'association des vignerons ? Quelle valorisation touristique ou économique ?
- Attention à prévoir une communication suffisante pour faire connaître ce lieu et son originalité.

Ont répondu :

- *Région Hauts-de-France (mission Tourisme + autorité de gestion)*
- *Equipe technique du PNR*



3 – Commune de Raray

- Intitulé du projet :** Réalisation d'une exposition permanente sur le patrimoine et l'histoire du village de Raray
- Porteur de projet :** M. Jean-Marc de LA BEDOYERE, maire de Raray
- Localisation :** Raray
- Fiche-action :** 1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Plan de financement prévisionnel de la demande de subvention LEADER :

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		Ressources :	
Exposition (conception et fourniture)	24 185 €	- Subventions publiques :	
		Département de l'Oise (14 %)	3 386 €
		LEADER (56 %)	13 543 €
		- Autofinancement (30 %)	7 256 €
TOTAL :	24 185 €	TOTAL :	24 185 €



3 – Commune de Raray

➔ Observations du Comité technique sur le projet :

- Avis favorables sur le projet : Raray est un site intéressant à développer et l'idée de créer une exposition semble pertinente.
- Il serait souhaitable de réaliser une étude d'impact, ainsi qu'une réflexion sur le public cible et les partenariats possibles (lien avec les hébergeurs, le golf, les écoles, d'autres sites patrimoniaux du territoire...)
- Localisation à préciser.  Une exposition extérieure est envisageable mais le coût sera nettement plus élevé. Il faudra également respecter la charte graphique du PNR et obtenir un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

Ont répondu : Office de Tourisme de Senlis, CC Senlis Sud Oise, Région Hauts-de-France (mission Tourisme + service Patrimoine + autorité de gestion), équipe technique du PNR

POINT D'INFORMATION





Evaluation du programme

- **L'évaluation de LEADER est obligatoire**
 - Crédits réservés dans la maquette financière
 - Questions évaluatives et indicateurs prévus dans le dossier de candidature du territoire
- Plusieurs autres GAL de Picardie ont proposé de **mutualiser cette évaluation** en faisant appel à un prestataire externe.
- Ce serait l'occasion de mettre en place une véritable **coopération entre territoires**, et d'utiliser ainsi l'enveloppe de la fiche-action « coopération ».
- Le coût estimé serait de 90 000 € TTC, soit **12 857 €** par GAL si 7 GAL participent. *(80 % du coût HT sera financé par LEADER)*

QUESTIONS DIVERSES

Merci de votre attention

Vous avez connaissance d'un projet ?

Le porteur du projet doit prendre contact avec l'animateur LEADER le plus tôt possible.

- **Contact :**

Florian KLINGELSCHMIDT

Animateur LEADER

Parc Naturel Régional Oise – Pays de France

Tél : 03 44 63 65 65

f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité d'audit du 7 novembre 2018

Intitulé du projet :	Une ferme maraîchère bio à Villers-Saint-Frambourg ou la relocalisation d'une agriculture vivrière
Porteur :	Mme Juliette DE LOMBARDON (création d'entreprise en cours)
Localisation :	Villers-Saint-Frambourg
Fiche-action :	5. Favoriser les circuits courts agricoles

Description du projet :

Il s'agit de créer une micro-ferme maraîchère (moins d'1 hectare) en agriculture biologique (AB) sur une parcelle appartenant à une exploitation en polyculture conventionnelle. Cette parcelle répond aux exigences de la charte de l'AB et a été certifiée bio au printemps dernier.

Des légumes diversifiés (ainsi que des fruits à moyen terme) y seront produits tout au long de l'année, pour être vendus sous la forme de paniers hebdomadaires de type AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), idéalement sur place à la ferme.

L'objectif est d'approvisionner, au terme de l'installation (soit d'ici 4-5 ans), 60 à 90 familles locales.

A plus long terme, la ferme a vocation à devenir un lieu ouvert et de pédagogie autour des thèmes de l'environnement et de la cuisine nourricière.

Techniquement, le système de production bio-intensif mis en place se caractérise par :

- le travail en planches permanentes
- un faible travail du sol donc une faible mécanisation
- une succession rapide de cultures et des rotations
- l'utilisation de matières organiques naturelles (fumier et compost)
- la non utilisation d'OGM, de pesticides et produits chimiques de synthèse
- la préservation de la biodiversité et de l'eau (auxiliaires de culture, plantations d'arbres et haies, mise en avant de variétés adaptées au terroir)

Partenaires sollicités :

- Conseil technique : chambre d'agriculture de l'Oise, PNR, CoPASol (Collectif Pour une Agriculture Solidaire)
- Soutien financier : Région Hauts-de-France et LEADER
- Autres : mairie de Villers-Saint-Frambourg, exploitation d'accueil du projet

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Tunnels maraîchers	28 000 €	<i>- Subventions publiques :</i>	
Système d'irrigation	8 000 €	Région Hauts-de-France (20 %)	14 000 €
Matériel spécifique maraîchage	7 000 €	LEADER (30 %)	21 000 €
Motoculteur	6 000 €	<i>- Fonds privés :</i>	
Bâtiment (chambre froide, stockage hors gel, serre à plants)	21 000 €	Autofinancement (50 %)	35 000 €
TOTAL :	70 000 €	TOTAL :	70 000 €

A top-down view of a diverse selection of fresh organic produce, including carrots, tomatoes, onions, mushrooms, garlic, ginger, cauliflower, broccoli, asparagus, and various berries, arranged in a circular pattern on a white background. The text 'CHAMP' is overlaid in the upper center.

CHAMP

LIBRE

Micro-ferme maraîchère bio
à Villers-Saint-Frambourg

Qui suis-je?



DE LOMBARDON Juliette, 38 ans



Mariée, 2 filles de 6 et 9 ans



Organisatrice d'expositions durant la 1^{ère} partie de ma vie pro
→ puis reconversion en agriculture (BPREA + 1 saison
complète chez un maraîcher bio en Seine-et-Marne)



Installation Jeune Agricultrice début 2019 en maraîchage AB
diversifié. SAU de 6 500m² en fermage, à 2 km du lieu de vie

Le territoire d'installation

Villers-Saint-Frambourg

commune de 600 habitants
à 8 km de Senlis, 14 000 hbts
à 52 km de Paris, 2,2M d'hbts



Département de l'Oise

Territoire du Parc naturel régional
Oise-Pays-de-France



Région Hauts-de-France

Territoire LEADER



→ Réglementation agricole et
contraintes



Finalités

Finalité 1

Aligner mon mode de vie avec les valeurs humanistes et écologiques qui me portent
→ objectifs

Finalité 2

Produire des légumes sains et goûteux pour la communauté locale
→ objectifs

Finalité 3

Dégager un revenu correct tout en préservant du temps en dehors des jardins
→ objectifs

Finalité 4

À terme, partager et transmettre mon expérience
→ objectifs

Objectifs



Créer une micro-ferme maraîchère en AB → E.I.



Système bio-intensif sur petite surface → système Fortier



Commercialiser en circuit court 40 paniers en année 5 → micro-BA



Limiter les investissements → aides et autofinancement



Gérer le temps de travail → embaucher un salarié saisonnier dès l'année 3 et organiser 2 à 3 chantiers participatifs par an

Le foncier

SAU

6 500 m²

PC = 5 000 m² 

SA = 594 m² (10%) 

Prairie entourée de murs

Bâtiment 

Hangar ouvert 300 m²

Eau 

Réseau (compteur ferme)

Électricité 

Au pied du hangar

PLU & ABF OK

Échelle 1: 1073



Conduite technique

**Travail
manuel**
sauf port
de charges

**Planches
permanentes**
de 0,75x15m
avec pp de
0,45x15m

PC
10 jardins
de 16 planches
= 160 planches
= 1 800 m²
cultivables

SA
6 jardins
de 5 planches
= 30 planches
= 338 m²
cultivables

**Rotations
de 4 à 10 ans**
5 blocs de famille
botanique:
bloc Solanacées
bloc Brassicacées
bloc Cucurbitacées
bloc Alliées
bloc Verdures-
racines
(cheno, apia, faba,
salades, mâche)
tourne sur 10
jardins

Assolements
2 jardins
Brassica/Cucurbit
2 jardins
Alliées
1 jardin
Sola
5 jardins
Verdures-Racines

Plants
Achat année
1 & 2
Puis auto-
production

Aménagements fonciers, équipements et matériel

Aménagements fonciers

Mare / bassin de rétention
Cuve enterrée
Haies nourricières

Équipements 46K€

5 tunnels de 960 m²
(6mx32m)
Irrigation
À partir de l'année 3, auto-
construction petit bâtiment
(stockage, vente, pépinière)

Matériel mutualisé avec la ferme d'accueil

Tracteur 40CV
Remorque
Bennette
Canadien
Tonne à eau 3000L
Cuves
Débroussailleuse

Matériel en propre 24K€

Toutilo
Semoir Terradonis JP1
Semoir Coleman
Microculteur
Désherbeur thermique
Tondeuse électrique -45 cm
Gerbeur manuel
Landeau de récolte 40 cm avec échelle
Siège de travail
Brouettes + Toile tissée
Balance
Récolteuse à mesclun
Petit matériel

Commercialisation



PRODUITS SUR 5 ANS	2019	2020	2021	2022	2023
Nom AMAP A	VILLERS				
Période					
Nb paniers/livraison	15	20	25	35	40
Prix/panier (€ HT)	22,68	22,68	22,68	22,68	22,68
Nbre semaines/période	35	52	44	44	44
Produit sur la période	11907,00	23587,20	24948,00	34927,20	39916,80

CRÉATION AMAP ANNÉE 1 POUR 15 GRANDS PANIERS (ou 30 petits paniers)

Automne 2018	Réunions publiques à Villers, Ognon, Barbery, Chamant et Fleurines Édition de tracts & affichages divers
Début 2019	Création de l'AMAP avec l'aide de la FAMAPP
Printemps 2019	Contrats

Résultats économiques et financiers

PRÉVISION ÉCONOMIQUE SUR 5 ANS

jaunes de l'exercice 1.		Charges					Produits								
Exercice		2019	2020	2021	2022	2023	Notes	Exercice		2019	2020	2021	2022	2023	Notes
Cotisations, adhésions		0	0	0	0	0	Subv. 361€HT pdt 5 ans	Production totale		11 907	23 587	24 948	34 927	39 917	
Total achats de biens et services		11 941	7 027	7 627	5 277	5 277									
		Valeur Ajoutée					-34	16 560	17 321	29 650	34 640				
Charges et impôts et taxes	Impôts fonciers	0	0	0	0	0		Subventions	Subventions d'exploitation :						
	Taxe sur le chiffre d'affaires (taxe ADAR)	113	136	138	157	167			Primes PAC céréales/fourrages	0	0	0	0	0	
	Autres taxes								Aide certification	361	361	361	361	361	Ecocert
Charges de personnel	Salaires du personnel	0	0	2 248	4 495	4 495	MT3M, PT3M MT6M Simulation salaires								
	Charges sociales salariés	0	0	264	527	527	au smic 9,88€bruts/h Simulation MSA								
	Cotisations sociales exploitant	856	1 132	1 636	1 887	2 139	2 516 €								
Total taxes et frais de personnes		969	1 268	4 286	7 066	7 328		Total subventions		361	361	361	361	361	
Autres charges courantes								Autres produits courants							
		Excédent Brut d'Exploitation					-642	15 654	13 396	22 945	27 673				
Am. ort.	Amortissements (-)	4 138	5 371	5 841	5 841	5 841		Am. ort.	Amort. subvent° d'équip° (+)	2 048	2 623	2 858	2 858	2 858	
Total autres charges d'exploitat°		4 138	5 371	5 841	5 841	5 841		Total autres produits d'exploitat°		2 048	2 623	2 858	2 858	2 858	
		Résultat d'exploitation					-2 733	12 905	10 412	19 962	24 690				
Charges financières	Intérêts emprunts LMT	0	0	0	0	0		Remarque : les charges et produits exceptionnels ne sont pas comptabilisés dans un prévisionnel économique. Ici, le résultat courant équivaut donc au résultat de l'exercice.							
	Intérêts emprunts CT	0	0	0	0	0									
	Autres charges financières	0	0	0											
Total charges financières		0	0	0	0	0		Résultat courant		-2 733	12 905	10 412	19 962	24 690	

Analyse économique et financière

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION & INDICATEURS

	Exercice 1	Exercice 2	Exercice 3	Exercice 4	Exercice 5
Production totale	11 907	23 587	24 948	34 927	39 917
- Total achats de biens et services	11 941	7 027	7 627	5 277	5 277
= Valeur Ajoutée	-34	16 560	17 321	29 650	34 640
+ Subventions	361	361	361	361	361
- Total impôts et taxes	113	136	138	157	167
- Total frais de personnes	856	1 132	4 148	6 909	7 161
+ Autres produits courants	0	0	0	0	0
- Autres charges courantes	0	0	0	0	0
= Excédent Brut d'Exploitation	-642	15 654	13 396	22 945	27 673
- Total amortissements	2 090	2 749	2 984	2 984	2 984
= Résultat d'exploitation	-2 733	12 905	10 412	19 962	24 690
- Charges financières	0	0	0	0	0
= Résultat courant	-2 733	12 905	10 412	19 962	24 690
+ Produits exceptionnels	0	0	0	0	0
- Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
= Résultat d'exercice	-2 733	12 905	10 412	19 962	24 690

EBE	-642	15 654	13 396	22 945	27 673
Annuités	0	0	0	0	0
RD	-642	15 654	13 396	22 945	27 673
PP	0	0	12 000	15 000	18 000
MSF	-642	15 654	1 396	7 945	9 673

Année 4

Marge Brut Globale `

= Produits - Charges opé

= 35 288 – 3700

= 31 588€

Autonomie

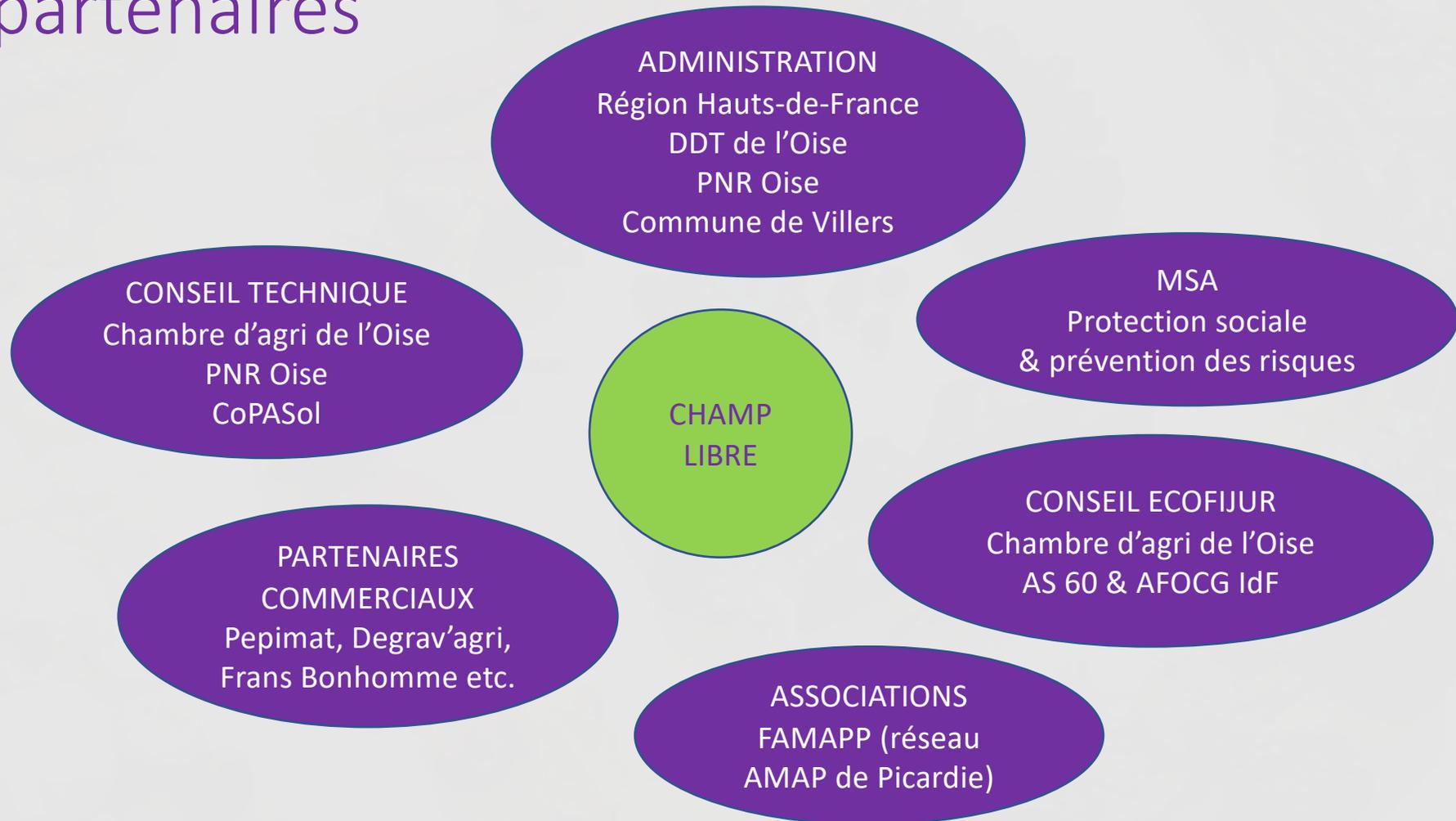
MBG/Produits

= (31 588/35 288)x100

= 89%

Annuités/EBE	0%	0%	0%	0%	0%
EBE/Production	-5%	66%	54%	66%	69%
Marge de sécurité/EBE	100%	100%	10%	35%	35%
Prélèvements privés/EBE	0%	0%	90%	65%	65%

Les partenaires



Durabilité (en année 4)

Cf. Diagnostic du Réseau Agriculture durable/CIVAM

DURABILITÉ ÉCONOMIQUE

Efficacité éco (VA 29 650/Produits 35 288) $\times 100 = 84\% \rightarrow 5/5$

Autonomie (MBG 31 588/Produits 35 288) $\times 100 = 89\% \rightarrow 5/5$

Efficacité du capital (VA 29 650/K 79 226) $\times 100 = 37\% \rightarrow 5/5$

Sensibilité aux aides = 0 $\rightarrow 5/5$

Autonomie financière = 0 annuités $\rightarrow 5/5$

DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Pesticides $\rightarrow 5/5$

Biodiversité $\rightarrow 3/5$

Gestion des sols $\rightarrow 5+4=9$

DURABILITÉ SOCIALE

Qualité de vie $\rightarrow 3/5$

Transmissibilité $\rightarrow 5/5$

Multifonctionnalité $\rightarrow 3/5$



MERCI

DE

VOTRE

ATTENTION



Charges							Produits							
Exercice							Exercice							
	2019	2020	2021	2022	2023	Notes		2019	2020	2021	2022	2023	Notes	
Achats d'approvisionnement	Amendements engrais maraîchage/fruitier	2 500	500	500	800	800	Composture + engrais+terreau 8€/70l	Ventes de produits végétaux :						
	Semences et plants maraîchage/fruitier	2 000	3 000	3 000	500	500	achat plants 3 premières années puis autoprod.	• produits maraîch./fruit. Ventes AMAP	11 907	23 587	24 948	34 927	39 917	
	Produits de défense des végétaux - Maraîch./fruit.	100	100	100	100	100	Anti-limace, savon noir	• produits maraîch./fruit. Ventes en détail	0	0	0	0	0	
	Emballages	0	0	0	0	0								
	Combustibles	100	100	100	100	100	3 BT de 13kg/an 30€/BT							
	Carburants tracteur, huiles, graisses	300	300	300	300	300		• Autres produits animaux						
	Produits d'entretien	0	0	0	0	0		Ventes de produits résiduels						
	Fournitures diverses	400	100	100	50	50	Vêtements, papeterie, fournitures d'atelier	Travaux à façon hors préparation du sol et liés à la récolte						
	Matériaux divers pour entretien	0	0	0	0	0	sable, ciment, parpaing	Travaux à façon sur travaux de préparation du sol et travaux de récolte						
	Autres consommables	1 850	200	200	100	100	bâches, voiles, ficelle, arceaux	Ventes de marchandises pour achat/revente						
Stocks début (+) = stocks fins de l'exercice précédent		0	0	0	0									
Stocks fin (-)														
Achats d'animaux	0	0	0	0	0									
Travaux par tiers végétaux	0	0	0	0	0									
Fournitures non stockées	Eau réseau hors forage	500	400	400	400	400	Besoin estimé à 1500m3 pour 1/2/ha							
	Gaz	0	0	0	0	0								
	Electricité	500	800	1 000	1 000	1 000	ch. trois chauffe + recharge voit. et motos							
	Carburant véhicules	800	0	0	0	0	Kangoo électrique à partir d'avril 2019							
	Petit équipement	100	100	100	100	100								
	Achats de marchandises pour achat/revente	0	0	0	0	0								
Autres charges externes	Fermages et locations	225	225	225	225	225								
	Location de matériel	0	0	0	0	0								
	Autres locations	0	0	0	0	0								
	Aménagements terrains													
	Entretiens/ réparations des constructions	0	0	200	200	200	Construction à partir de 2020							
	Entretiens / réparations installations et matériel	200	200	200	200	200								
	Assurances	300	300	300	300	300								
	Etudes, recherches, analyses	0	0	0	0	0								
Autres services extérieurs	Honoraires	500	500	500	500	500	AFOCG si CA<46K€							
	Publicité	150	393	76	76	76	Logr							
	Transports/frais de port	300	100	100	100	100	afac, maintenance							
	Missions, réceptions	50	50	50	50	50	Transport compost							
	Téléphones, Internet, frais postaux	200	200	200	200	200								
	Frais bancaires	174	174	348	348	348	Compte pro 29€/mois							
	Cotisations, adhésions	0	0	0	0	0	subv: 30€/an 1 part 3 ans							
Total achats de biens et services	11 249	7 742	7 999	5 649	5 649		Production totale	11 907	23 587	24 948	34 927	39 917		
Valeur Ajoutée							658	15 845	16 949	29 278	34 268			
Impôts et taxes	Impôts fonciers	0	0	0	0	0		Subventions d'exploitation :						
	Taxe sur le chiffre d'affaires (taxe ADAR)	113	136	138	157	167			Primes PAC céréales/fourrages	0	0	0	0	0
	Autres taxes								Aide certification	361	361	361	361	361
Charges de personnel	Salaires du personnel	0	0	2 248	4 495	4 495	MT3M, PT3M MT6M							
	Charges sociales salariés	0	0	264	527	527	au smic 9,88€/bruts/h							
	Cotisations sociales exploitant	856	1 132	1 636	1 887	2 139	2 516 €							
	Total taxes et frais de personnes	969	1 268	4 286	7 066	7 328		Total subventions	361	361	361	361	361	
Autres charges courantes							Autres produits courants							
Excédent Brut d'Exploitation							50	14 939	13 024	22 573	27 301			
Am. ort.	Amortissements (-)	4 138	5 371	5 841	5 841	5 841		Am. ort.	Amort. subvent° d'équipt (+)	2 048	2 623	2 858	2 858	2 858
	Total autres charges d'exploitat°	4 138	5 371	5 841	5 841	5 841			Total autres produits d'exploitat°	2 048	2 623	2 858	2 858	2 858
Résultat d'exploitation							-2 041	12 190	10 040	19 590	24 318			
Charges financières	Intérêts emprunts LMT	0	0	0	0	0								
	Intérêts emprunts CT	0	0	0	0	0								
	Autres charges financières	0	0	0	0	0								
Total charges financières	0	0	0	0	0									
Résultat courant							-2 041	12 190	10 040	19 590	24 318			

Analyse économique : première approche

Achats de biens et services	11 249	7 742	7 999	5 649	5 649
+ Taxes et frais de personnes	969	1 268	4 286	7 066	7 328
+ Autres charges courantes	0	0	0	0	0
= Charges liées au cycle courant de production	12 218	9 010	12 285	12 715	12 977

Produits	11 907	23 587	24 948	34 927	39 917
+ Subventions	361	361	361	361	361
+ Autres produits courants	0	0	0	0	0
= Produits liés au cycle courant de production	12 268	23 948	25 309	35 288	40 278

L'EBE permet de

- Rembourser ses annuités*

Mon revenu disponible est de

- Prélever pour vivre :

Il reste, comme marge de sécurité :

	50	14 939	13 024	22 573	27 301
	0	0	0	0	0
	50	14 939	13 024	22 573	27 301
	0	0	12 000	15 000	18 000
	50	14 939	1 024	7 573	9 301

- Cette marge de sécurité pourra servir à :
- améliorer la trésorerie
 - rembourser de nouveaux emprunts
 - autofinancer des investissements
 - augmenter les prélèvements privés



GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Audition des porteurs de projet pour avis préalable

Nom :

Date : 07/11/2018

Intitulé du projet	Une ferme maraîchère bio à Villers-Saint-Frambourg ou la relocalisation d'une agriculture vivrière.
Porteur	Juliette DE LOMBARDON (création d'entreprise en cours)

Fiche-action : 1 (patrimoine) 2 (tourisme vert) 3 (hébergement) 4 (commerce) 5 (circuits courts) 6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note		
1	Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ? (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1		
2	Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR / Evaluées selon les critères suivants : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 	1 /1 1 /1 1 /1 1 /1 = 4 / 4
<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 			
3	Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...) Evalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2 / 2		
4	Innovation / Evaluée selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	2 / 2		
5	Localisation et portée géographique : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà) 	2 / 2		
6	Partenariats et bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...) 	2 / 2		
7	Viabilité économique et qualité technique du projet Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2,5 / 3		

Sous-total : 15,5 /16

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + 2 /2

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note
Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / 0 éliminatoire) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	/3 /2 /1,5 /1,5 /2 = /10
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - { Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2 /2 /2 /2 /2 = /10
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) Bonus (6 pts max.) : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	/2 /2 /2 /4 = /10 + /6
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) Bonus : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = /10 + /2
✓ Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) Bonus : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	4 /4 2 /2 2 /2 2 /2 = 10 /10 + 2 /6

Note de base : $\frac{25,5}{26}$

Note supérieure ou égale à 13 : Le projet obtient un avis favorable, éventuellement assorti de réserves et/ou recommandations.

Bonus : + 4

Note inférieure à 13 : Le projet obtient un avis défavorable.

NOTE FINALE : $\frac{26}{26}$

Pour rappel, lors de la programmation du dossier :

Note ≥ 20 : 100 % du montant maximum applicable
16 ≤ Note < 20 : 75 % du montant maximum applicable
13 ≤ Note < 16 : 50 % du montant maximum applicable
Note < 13 : projet refusé

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité d'audit du 7 novembre 2018

Intitulé du projet :	Rénovation du village troglodytique pour développement d'activités artisanales
Porteur :	Commune de Gouvieux
Localisation :	Gouvieux
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Description du projet :

La commune de Gouvieux se caractérise par un patrimoine unique dans la région : un ensemble troglodytique hérité des anciennes carrières et encore partiellement habité. Le quartier est préservé, original et pittoresque. Bien desservi, non loin d'un axe majeur de circulation (Gouvieux - Saint-Maximin - Creil), son potentiel touristique et économique est dès lors important.

Depuis plusieurs années, la Mairie acquiert les troglodytes les unes après les autres afin de les protéger et de les valoriser. Elle en possède 5 à ce jour : une ancienne discothèque transformée en salle municipale, une servant de cave pour la vigne associative, deux abritant des artisans d'art (céramiste et verrier) et une à rénover. À noter aussi la présence d'un gîte, très bien fréquenté.

L'idée développée depuis quelques années déjà est la création d'un village troglodytique dédié à l'artisanat d'art. En ce sens, la Mairie a déjà restauré et loué deux troglodytes. La dynamique ainsi enclenchée attire d'autres professionnels en quête de locaux à la fois fonctionnels, atypiques, accessibles, bon marché (bail précaire à loyer modéré) et bien situés (cœur du bassin du Sud Oise à proximité de Paris).

Les élus ont retenu 2 candidatures très intéressantes : une mosaïste et une peintre-sculptrice. Elles présentent le double avantage de bien connaître les artistes en place et de proposer des activités variées. Elles ont déjà donné leur accord écrit pour emménager dans la troglodyte à aménager.

Parallèlement, les vigneronnes de Gouvieux installées dans une des troglodytes municipales, requièrent de la place supplémentaire pour développer leur activité, à savoir la production d'un vin local désormais réputé : vin blanc sec et vin pétillant (blanc et rosé) appelé "Perle de Gouvieux", qui alimente la renommée de la commune (distribution à titre gratuit à l'occasion de diverses manifestations).

Or, la maisonnette rustique attachée à leur troglodyte, récemment restaurée en façade, reste à rénover en intérieur. L'idée est d'y installer un local sur deux étages (rez-de-chaussée +1) dans lequel les bénévoles de l'association pourront se réunir à leur convenance et y entreposer du matériel.

Partenaires sollicités ou envisagés :

- Artistes déjà en place, association des vigneronnes de Gouvieux
- INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) pour la sécurité
- Office de tourisme intercommunal de Chantilly pour la promotion

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Renforcement de la roche Troglodyte	24 697,25 €	- Subventions publiques :	
Travaux d'aménagement Troglodyte	73 938,40 €	LEADER (56 %)	60 409,44 €
Travaux d'aménagement maisonnette	9 238,35 €	- Autofinancement (44 %)	47 464,56 €
TOTAL :	107 874 €	TOTAL :	107 874 €



Gouvieux

UNE NATURE CHALEUREUSE

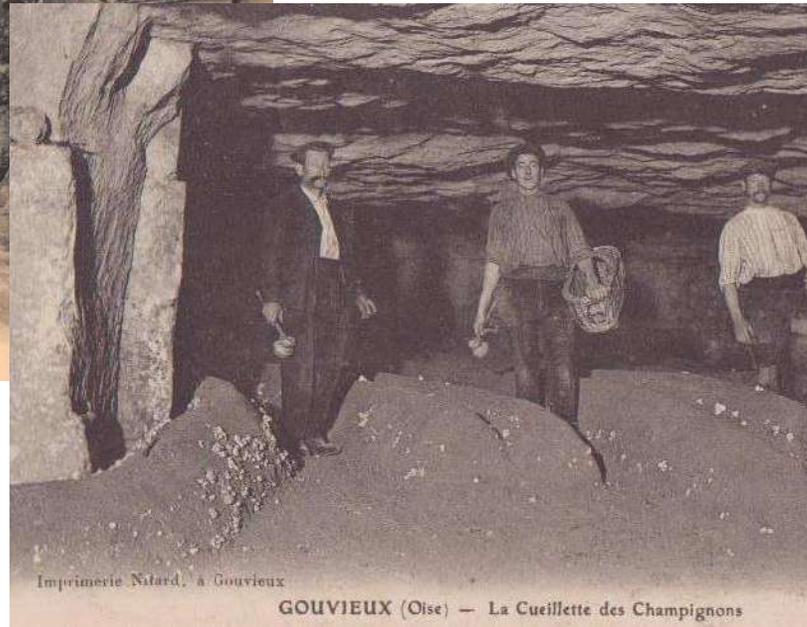
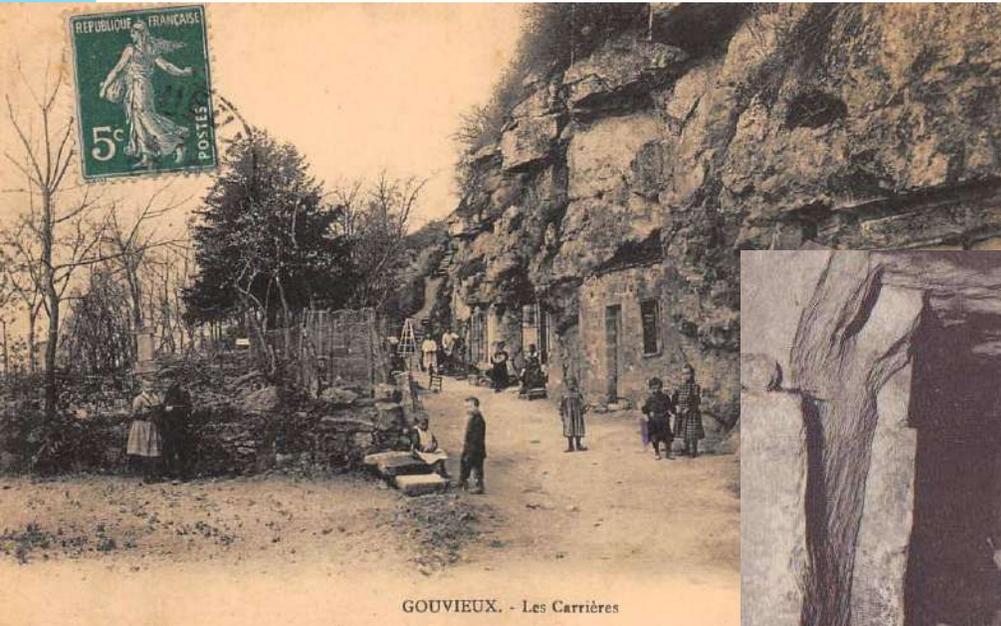
RENOVATION DU VILLAGE TROGLODYTIQUE DE GOUVIEUX POUR DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ARTISANALES

DOSSIER LEADER - PNR OISE PAYS DE FRANCE



BREF HISTORIQUE DES CARRIERES

Ensemble troglodytique hérité des anciennes carrières.
Un patrimoine unique dans la région, habité et animé.



INTERVENTIONNISME DE LA MAIRIE

La ville de Gouvieux s'efforce depuis de nombreuses années déjà à protéger et valoriser cet ensemble.

Elle possède 6 « troglodytes » sur une quinzaine existante, soit le tiers : la « Caverne », la cave des vigneron, 2 abritant des artisans d'art (céramiste et verrier), 1 petite carrière et donc 1 troglodyte de 100 m² à découper en deux pour rénovation.

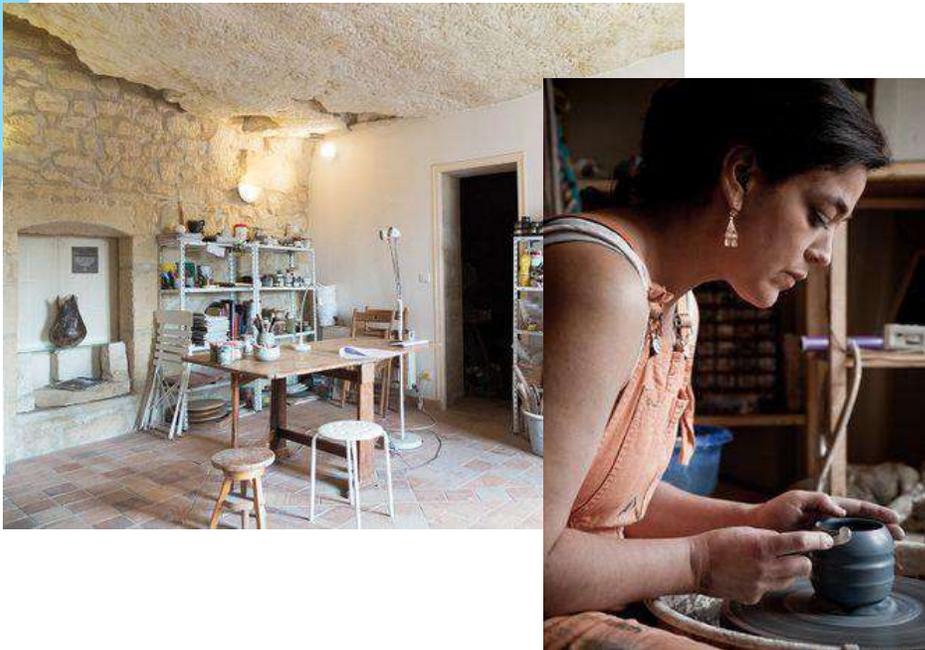


IDEE DES ELUS DE GOUVIEUX

→ Création d'un village troglodytique dédié à l'artisanat, tout particulièrement d'art.

Deux artisans sont donc déjà installés à ce jour (céramiste et peintre-verrier).

La dynamique ainsi enclenchée attire d'autres artistes en quête de locaux fonctionnels, atypiques, accessibles, bon marchés et bien situés.



IDEE DES ELUS DE GOUVIEUX

2 candidatures retenues : 1 mosaïste et 1 peintre-sculptrice, qui connaissent les artistes en place et proposent des activités variées → promesse de belles synergies.



IDEE DES ELUS DE GOUVIEUX

Parallèlement, volonté de développer la vigne de Gouvieux (en quantité et surtout en qualité, avec un passage progressif au bio).

En 2018, vendange exceptionnelle qui a obligé l'achat de matériel et à répartir la réserve de vin (notamment dans la petite carrière). Le besoin de place a conduit la mairie à attribuer la maisonnette attenante à la « troglodyte » de la cave. Rénovation nécessaire à l'intérieur.



OBJECTIFS DU PROJET

1° : restauration et entretien d'un patrimoine remarquable et rare, respectueux de l'environnement (nature même des habitats troglodytiques, isothermiques et bien intégrés dans le paysage à cet endroit très nature.

2° : Valorisation économique de ce patrimoine au plan productif et touristique avec l'installation de nouvelles activités (artisanat d'art en vogue mais peu diffus) et prévision d'animations (stage, ateliers, expositions, dégustations, concerts...). Sont visés, les godviciens (écoles, professionnels, particuliers...) mais aussi les extérieurs (jusqu'à Paris).

In fine, désir de (re)créer un véritable village où cohabiteront résidents (maintien d'une vie permanente avec une demi-douzaine de « troglodytes » habitées + une dizaine de maisons environnantes) et professionnels (y compris un gîte troglodytique, qui fonctionne bien à ce jour).

PARTENAIRES DU PROJET

1. Artistes présentes et à venir.
2. Bénévoles de l'association des vignerons.
3. INERIS pour le contrôle des lieux et les préconisations en matière de sécurité.
4. Organismes extérieurs pour la promotion : le PNR, Offices de tourisme, le Département...

CALENDRIER DU PROJET

- 1. Début des travaux en septembre 2018 : rénovation de la maisonnette.**
- 2. Sécurisation de la façade et de l'intérieur de la « troglodyte » à l'automne 2018.**
- 3. Aménagement de la « troglodyte » à l'hiver 2018-2019.**
- 4. Installation des artisans d'arts et inauguration du village au printemps 2019.**

BUDGET PREVISIONNEL (HT)

DEPENSES		RECETTES	
POSTES	MONTANTS	FINANCEURS	MONTANTS
TROGLODYTE	98 635,65 €	LEADER	60 409,44 €
MAISONNETTE	9 238,35 €	GOUVIEUX	47 464,56 €
TOTAL	107 874,00 €	TOTAL	107 874,00 €

MERCI POUR VOTRE ATTENTION.

GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Audition des porteurs de projet pour avis préalable

Nom :

Date : 07/11/2018

Intitulé du projet	Rénovation du village troglodytique pour le développement d'activités artisanales
Porteur	Commune de Gouvieux

Fiche-action : 1 (patrimoine) 2 (tourisme vert) 3 (hébergement) 4 (commerce) 5 (circuits courts) 6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note		
1	Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ? (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1		
2	Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR / Evaluées selon les critères suivants : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 	1 /1 1 /1 1 /1 0,5 /1 = 3,5 / 4
<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 			
3	Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...) Evalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2 / 2		
4	Innovation / Evaluée selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	2 / 2		
5	Localisation et portée géographique : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà) 	2 / 2		
6	Partenariats et bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...) 	1 / 2		
7	Viabilité économique et qualité technique du projet Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	1 / 3		

Sous-total : 12,5 /16

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + 0 /2

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note
✓ Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / 0 éliminatoire) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	3 /3 2 /2 1 /1,5 1 /1,5 non noté /2 = 7 /10
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - { Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2 /2 /2 /2 /2 = /10
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) Bonus (6 pts max.) : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	/2 /2 /2 /4 = /10 + /6
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) Bonus : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = /10 + /2
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) Bonus : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	/4 /2 /2 /2 = /10 + /6

Note de base : $\frac{19,5}{24} = \frac{21}{26}$

Note supérieure ou égale à 13 : Le projet obtient un avis favorable, éventuellement assorti de réserves et/ou recommandations.

Bonus : + 0

Note inférieure à 13 : Le projet obtient un avis défavorable.

NOTE FINALE : $\frac{21}{26}$

Pour rappel, lors de la programmation du dossier :

Note ≥ 20 : 100 % du montant maximum applicable

16 ≤ Note < 20 : 75 % du montant maximum applicable

13 ≤ Note < 16 : 50 % du montant maximum applicable

Note < 13 : projet refusé

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité d'audit du 7 novembre 2018

Intitulé du projet :	Réalisation d'une exposition permanente sur le patrimoine et l'histoire du village
Porteur :	Commune de Raray
Localisation :	Raray
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Description du projet :

La commune de Raray possède un riche patrimoine historique (dont plusieurs éléments classés monuments historiques), reflet de son histoire plus de deux fois millénaire. Outre le château, monument emblématique de la commune, le village possède également plusieurs bâtiments remarquables. La commune dispose en outre d'un riche fonds d'archives qui permet de retracer précisément l'histoire du village. L'offre touristique comprend 3 hébergements (Hôtel L'Orangerie de Raray, Hôtel-Restaurant Château de Raray, Cabanes des Grands Chênes, soit 77 lits au total), un golf, ainsi qu'une offre de deux visites guidées (château et village) tous les dimanches de juin à septembre.

Afin d'accompagner ce développement touristique, la mairie souhaite créer une exposition permanente pour promouvoir le village de Raray, son territoire, son histoire, son architecture, ses paysages et ses terroirs. La salle d'exposition constituera un espace d'accueil permanent et autonome pour les promeneurs et visiteurs et sera aussi utilisée dans le cadre des visites guidées. Cela permettra par ailleurs de créer un espace de vie original dans le village.

L'exposition comprendra :

- Une vitrine présentant des reproductions de documents anciens
- Dix panneaux d'exposition thématiques sur l'histoire de la commune et de ses habitants
- Un écran projetant 3 contenus : un court-métrage sur l'histoire de la commune, une reconstitution 3D de Raray à la veille de la Révolution et des témoignages d'habitants sur l'histoire récent du village.

Elle sera modulable et mobile afin de pouvoir libérer ponctuellement les lieux pour des circonstances particulières. Trois lieux différents sont envisagés : la salle de la bibliothèque, la salle de l'ex-école et l'église.

Partenaires sollicités ou envisagés :

- Soutien financier : Département de l'Oise et LEADER
- Conseil et promotion : office de tourisme de Senlis, Oise Tourisme

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Exposition (conception et fourniture)	24 185 €	- Subventions publiques :	
		Département de l'Oise (14 %)	3 386 €
		LEADER (56 %)	13 543 €
		- Autofinancement (30 %)	7 256 €
TOTAL :	24 185 €	TOTAL :	24 185 €



3 – Commune de Raray

Intitulé du projet : Réalisation d'une exposition permanente sur le patrimoine et l'histoire du village de Raray

Porteur de projet : M. Jean-Marc de LA BEDOYERE, maire de Raray

Localisation : Raray

Fiche-action : 1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager



Contexte : le village de Raray

- **Riche patrimoine historique :**
 - Le château, monument emblématique de la commune
 - Mais aussi de nombreux édifices remarquables dans le village
 - Un riche fonds d'archives
- **Offre touristique importante pour une commune de 150 habitants :**
 - 3 Hébergements, 77 lits
 - Golf
 - Deux visites guidées (château et village) tous les dimanches de juin à septembre



Château de Raray



Château d'eau



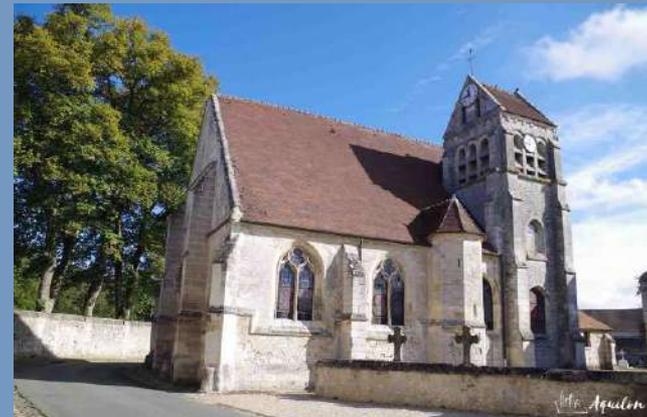
Contexte : le village de Raray



Manoir et ferme de Raray



Chaussée Brunehaut



Eglise Saint-Nicolas



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France



Le projet d'exposition

- Une vitrine présentant des reproductions de documents anciens
- Dix panneaux d'exposition thématiques, présentant chacun un aspect de l'histoire de la commune et de ses habitants





Le projet d'exposition

- **Un écran projetant 3 contenus :**
 - Un court-métrage sur l'histoire de la commune
 - Des témoignages d'habitants sur l'histoire récente
 - Une reconstitution 3D du village à la veille de la Révolution



*Exemple de vidéo
réalisée pour le château*



Le projet d'exposition



Exemple de reconstitution 3D réalisée pour le château



Le projet d'exposition

- **L'exposition sera modulable et mobile.**
- **La localisation est encore en cours de réflexion.**
 - Bibliothèque, ex-école, église, extérieur ?

Objectifs :

- Créer un espace d'accueil permanent et autonome pour les promeneurs et visiteurs
- Accompagner le développement du tourisme local et intercommunal
- Compléter la visite guidée du village déjà proposée

Partenaires sollicités ou envisagés :

- Département de l'Oise (subvention sollicitée)
- Office de tourisme de Senlis, Oise Tourisme



3 – Commune de Raray

- Intitulé du projet :** Réalisation d'une exposition permanente sur le patrimoine et l'histoire du village de Raray
- Porteur de projet :** M. Jean-Marc de LA BEDOYERE, maire de Raray
- Localisation :** Raray
- Fiche-action :** 1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Plan de financement prévisionnel de la demande de subvention LEADER :

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		Ressources :	
Exposition (conception et fourniture)	24 185 €	- Subventions publiques :	
		Département de l'Oise (14 %)	3 386 €
		LEADER (56 %)	13 543 €
		- Autofinancement (30 %)	7 256 €
TOTAL :	24 185 €	TOTAL :	24 185 €

GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Audition des porteurs de projet pour avis préalable

Nom :

Date : 07/11/2018

Intitulé du projet	Réalisation d'une exposition permanente
Porteur	Commune de Raray

Fiche-action : 1 (patrimoine) 2 (tourisme vert) 3 (hébergement) 4 (commerce) 5 (circuits courts) 6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note		
1	Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ? (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1		
2	Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR / Evaluées selon les critères suivants : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 	1 / 1 1 / 1 0,5 / 1 1 / 1 = 3,5 / 4
<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 			
3	Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...) Evalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2 / 2		
4	Innovation / Evaluée selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	1 / 2		
5	Localisation et portée géographique : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà) 	2 / 2		
6	Partenariats et bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...) 	2 / 2		
7	Viabilité économique et qualité technique du projet Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2 / 3		

Sous-total : 13,5 / 16

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + 0 / 2

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note
✓ Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / 0 éliminatoire) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	3 /3 1 /2 1 /1,5 1,5 /1,5 non noté /2 = 6,5/10
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - { Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2 /2 /2 /2 /2 = /10
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) Bonus (6 pts max.) : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	/2 /2 /2 /4 = /10 + /6
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) Bonus : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = /10 + /2
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) Bonus : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	/4 /2 /2 /2 = /10 + /6

Note de base : $\frac{20}{24} = \frac{21,5}{26}$

Note supérieure ou égale à 13 : Le projet obtient un avis favorable, éventuellement assorti de réserves et/ou recommandations.

Bonus : + 0

Note inférieure à 13 : Le projet obtient un avis défavorable.

NOTE FINALE : $\frac{21,5}{26}$

Pour rappel, lors de la programmation du dossier :

Note ≥ 20 : 100 % du montant maximum applicable

16 ≤ Note < 20 : 75 % du montant maximum applicable

13 ≤ Note < 16 : 50 % du montant maximum applicable

Note < 13 : projet refusé

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.